

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 6 septembre 2022
Convocation du 30/08/2022

N° 2022_09_007

Objet : Espaces Naturels - Approbation de la modification des statuts du Syndicat AB Cèze

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orgnac l'Aven, salle polyvalente sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, , Nathalie VOLLE, Éric TOULOUSE en remplacement de Jean-Yvon MAUDUIT, Alain SUREL en remplacement d'Yvon VENTALON

Absents excusés : Claude AGERON, Lison BOICHUT, Bernard CONSTANT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yvon VENTALON

Pouvoirs Claude AGERON à Luc PICHON, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : pour : 36 abstention :

Luc PICHON, expose aux conseillers que le Syndicat AB Cèze pour lequel la communauté de communes a transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, a acté la nécessité de modifier ses statuts afin d'apporter des précisions concernant :

- les compétences et les missions du syndicat notamment les interventions sur les ouvrages traversants, les travaux d'urgences et les sensibilisations des scolaires,
- la solidarité financière sur le désembâclement des ouvrages traversants.

La communauté de communes doit se prononcer sur ces modifications envisagées.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Approuve les modifications des statuts du Syndicat AB Cèze portant sur les précisions concernant :

- les compétences et les missions du syndicat notamment les interventions sur les ouvrages traversants, les travaux d'urgences et les sensibilisations des scolaires,
- la solidarité financière sur le désembâclement des ouvrages traversants.

Le Président

Luc PICHON

